



ACTUALITÉS 134
CŒUR DE MÉTIER 138
CAS CLIENT 142
FOCUS 144

CONVERGENCE

CHRONIQUE



Benoît Huet
chef de rubrique
bhuet@edi-mag.fr

QUI VEUT LA PEAU D'ORANGE SUR LA FIBRE ?

Le 30 juin 2017, les dirigeants de Free et de Bouygues Telecom adressent un courrier aux pouvoirs publics (Matignon et Arcep) pour dénoncer l'hégémonie d'Orange dans le déploiement du réseau fibre à très haut débit sur les zones denses. Cette lettre fait suite à celle des opérateurs alternatifs comme Nerim, Sewan ou Alphaslink transmise à l'Arcep en septembre 2016 : ces derniers se plaignent aussi du manque de régulation dans la fibre et de l'impossibilité de proposer leurs services professionnels dans certaines zones. Il faut savoir que, selon les chiffres de l'Arcep sur le premier trimestre 2017, environ 35 % des lignes raccordables à la fibre (sur un total de 8,2 millions de lignes FttH sur le territoire) sont uniquement accessibles *via* l'opérateur historique qui coiffe 99 % des lignes FttH. En outre, toujours selon l'Arcep, 65 % des lignes fibre sont couvertes par deux opérateurs ; 40 % par trois opérateurs ; et 18 % par au moins quatre opérateurs. Orange domine donc sérieusement le marché de la fibre en France. Du reste, l'opérateur revendique déjà 1,5 million d'abonnés fibre à fin décembre 2016 sur un total de 2,4 millions (source : Arcep). Pour sa défense, Orange met en avant les investissements significatifs qu'il a opérés depuis une petite dizaine d'années contrairement à certains de ses concurrents. Cela dit, le régulateur, dans un document publié le 9 janvier 2017, envisage d'obliger Orange à ouvrir davantage ses infrastructures et d'activer ses équipements pour faciliter l'accès aux autres opérateurs surtout dans les zones à haute densité de population. À suivre...